

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 FEVRIER 2022

| | |
|--|------------|
| Date de convocation du Conseil Municipal : | 07.02.2022 |
| Date d'affichage du compte-rendu : | 16.02.2022 |
| Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : | 27 |
| Nombre de Conseillers Municipaux présents ou représentés : | 26 |

Le quatorze février deux mille vingt-deux, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Fabrice MICHELET, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. Fabrice MICHELET Maire, M. Christian AUBERT 1^{er} Adjoint, Mme Marie-Claire VEQUE 2^{ème} Adjoint, M. Jean WAROUX 3^{ème} Adjoint, Mme Sophie ROBION, 4^{ème} Adjoint, M. Patrick PETIT 5^{ème} Adjoint, Mme Nicole BETTAN 6^{ème} adjoint, Mme Annie GONNORD 8^{ème} Adjoint, Mme Monique PARICHAUT, Mme Amanda HOLMES, M. Francis GRIFFAULT, M. Patrick COIRAULT, Mme Patricia DUFOUR, M. Christian GOUJEAU, M. Pascal TRUTEAU, Mme Hélène ACE, M. Frédéric WATTEBLED, M. Pascal QUINTELIER, M. Rodolphe FOURRÉ, M. Patrice BAUDOUIN, M. Henri MOINARD, Mme Angélique BOURSIER, Mme Christelle BIET, Mme Nicole BETTAN, Mme Marie KOHLER et Mme Claire DURQUETY.

ETAIENT ABSENTS : M. Claude PAPOT qui a donné pouvoir pour voter en son lieu et place à M. Patrick PETIT, M. Henri MOINARD qui a donné pouvoir pour voter en son lieu et place à M. Christian AUBERT, ainsi que M. Alain HURIEZ non représenté.

SECRETAIRE DE SEANCE : Patrice BAUDOUIN

Monsieur le Maire accueille l'assemblée pour cette réunion du 14 février 2022. Puis le Conseil Municipal délibère comme suit :

ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 17 JANVIER 2022.

Le compte-rendu de la séance du 17 janvier 2022 est adopté à l'unanimité, sous réserve de quelques modifications apportées en séance : M. Aubert n'a pas participé pour l'achat du camion par le Sivu dont il est le Président, la date de la restitution du travail effectué par des élèves du Roc Fleuri avait été décalée.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Madame Annie Gonnord présente ce dossier.

La Commission Animation réunie le 9 février 2021 propose l'attribution des aides suivantes étudiées en vertu du règlement d'attribution des aides :

- **Association de Parents d'Elèves : 159 euros** pour un spectacle-carnaval prévu au mois de mars 2022
- **Amis du château de Javarzay : 3.500 euros** pour l'organisation d'un spectacle durant l'été 2022, intitulé « *La Cage de Louis XI* »

Monsieur le Maire se réjouit que les animations puissent à nouveau être organisées.

- **le Football Club Boutonnais, 4.000 euros** pour le financement de 2 services civiques recrutés pour apporter une aide quotidienne au club dans le cadre du projet sportif du club « *Label Jeunes FFF* » et « *Ecole de Football féminine*, »

Monsieur le Maire pense qu'il conviendrait de réfléchir, pour le Football Club Boutonnais qui a un rôle social important, à mettre en place une convention triennale. Ce passage pourrait être décidé à partir de l'année 2023.

L'avis des élus est sollicité sur l'adoption de la subvention à l'Association de Parents d'Elèves.

L'adoption de la subvention de 159€ à l'Association de Parents d'Elèves est approuvée à l'unanimité.

Monsieur le Maire sollicite l'avis des élus sur l'adoption de la subvention aux Amis du château de Javarzay.

L'adoption de la subvention de 3500 € aux Amis du château de Javarzay est approuvée à l'unanimité des votants (M. Christian Aubert ne prend pas part au vote).

Monsieur le Maire sollicite l'avis des élus sur l'adoption de la subvention au Football Club Boutonnais.

L'adoption de la subvention de 4000 € au Football Club Boutonnais est approuvée à l'unanimité des votants (M. Patrick COIRAULT ne prend pas part au vote).

ACTUALISATION DU REGIME INDEMNITAIRE LIEE AU GRADE DE GARDE CHAMPETRE.

Madame Sophie Robion présente ce dossier

Elle rappelle qu'un garde champêtre avait été recruté, qui devait intégrer les effectifs au mois de mai 2021. Mais, la ville de Roubaix a mis du temps à satisfaire, au niveau administratif, au départ de son agent. Ce dernier a décidé le 11 février 2022, de renoncer à son projet de venir s'installer à Chef-Boutonne.

Néanmoins, par anticipation des futurs besoins, le régime indemnitaire lié au grade de garde champêtre doit être mis en place. Aujourd'hui, les agents bénéficient d'un régime indemnitaire nommé RIFSEEP, qui n'est pas applicable au grade de garde champêtre. Toutefois, il est possible pour le garde champêtre de bénéficier d'un autre régime indemnitaire. Il comporte une Indemnité Spéciale Mensuelle de Fonction I.S.M.F qui s'élève à un maximum de 20% et une Indemnité d'Administration de Technicité appelée I.A.T. Cette dernière est calculée sur un montant de référence et à laquelle peut être attribué un coefficient multiplicateur de 1 à 8.

Il est donc proposé de donner la possibilité de verser l'I.S.M.F avec un taux de référence de 20% et l'IAT jusqu'à un coefficient multiplicateur de 8 pour le grade de garde-champêtre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, approuve l'attribution l'ISMF avec un taux de référence de 20% et de l'IAT jusqu'à un coefficient multiplicateur de 8 pour le grade de garde-champêtre.

CONTRAT GROUPE DES RISQUES STATUTAIRES.

Madame Sophie Robion présente ce dossier

La commune a recours au contrat groupe d'assurance proposé par le Centre de Gestion des Deux-Sèvres, garantissant la collectivité contre les risques financiers statutaires supportés en raison de l'absentéisme pour raison de santé des agents. Le courrier transmis par le Centre de Gestion alerte les collectivités d'une part sur le désengagement de certains assureurs eu égard à la crise sanitaire, aux évolutions réglementaires, à la Directive Européenne site « Solvability2 », les taux d'intérêt, la toujours plus importante sinistralité (notamment en nombre d'arrêts de maladie ordinaire et de maladie professionnelle) et d'autre part sur l'application par d'autres compagnies de fortes majorations de cotisations.

Avant le 1^{er} janvier 2022, 10 jours de franchise à hauteur de 10% des indemnités journalières étaient appliqués en cas d'arrêt de travail. Le remboursement à la collectivité était de 100%. L'assurance coûtait 5,85% de la masse salariale de la commune, sans charges ni indemnités.

Les nouvelles conditions négociées par le centre de gestion se déclinent en 3 propositions présentées à l'assemblée

Après en avoir délibéré, sur proposition du Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de retenir la couverture la plus proche de celle de l'ancien contrat d'assurance des risques statutaires à savoir 10 jours de franchise à hauteur de 20% des indemnités journalières, avec une assurance dont le montant est de 6,34% de la masse salariale.

ILOT PLACE CAIL - ATTRIBUTION DES LOT 1 DESAMIANTAGE ET LOT 2 CURAGE - DEMOLITION.

Monsieur Christian Aubert présente ce dossier

Il rappelle que le 15 novembre 2021, le Conseil Municipal avait validé l'APS de l'îlot place Cail, ainsi que le lancement de la consultation pour le curage, le désamiantage et la démolition.

Le marché de curage se décline en deux lots, dont un concerne le désamiantage avec un coût estimé à 35.400 euros et l'autre la démolition avec un coût estimé à 355.440 euros. Les critères de sélection des offres, étaient les suivants : 60% au niveau du prix et 40% au niveau de la valeur technique.

La Commission Finances a examiné le rapport d'analyse établi par le Maître d'œuvre Atelier du Trait.

LOT 1 : 3 offres reçues

BM Désamiantage obtient une note de 95 sur 100, NAE une note de 54% et MPH AIRVAUDAISE une note de 41 sur 100.

LOT 2 : La commission a décidé de mener une négociation avec les deux entreprises ayant présenté une offre, étant donné l'écart minime entre les deux.

Après négociation, LAPEYRONNIE BATIMENT reste classée en 1ère position avec une note de 88 contre 85 pour Legrand Bâtisseurs.

Sur proposition de la Commission Finances le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **Décide de confier le lot 1 à l'entreprise BM Désamiantage de Châtellerauld (86) pour un montant de 25.645,26 euros TTC, et le lot 2 curage, désamiantage et démolition de l'îlot Place Cail à l'entreprise Lapeyronnie Batiment de Courcome (16) pour un montant de 299.900,05 euros TTC,**
- **Mandate Monsieur le Maire pour signer les marchés correspondants.**

PROGRAMMATION DES TRAVAUX DE VOIRIE DU SIVU.

Monsieur Patrick Petit présente ce dossier

Il explique que la Commission Patrimoine réunie dans la semaine du 7 février 2021, a étudié plusieurs voiries et a sélectionné les rues, routes et chemins qui paraissent les plus dégradées et à rénover en 2022. Un bilan des travaux réalisés en 2021 a également été présenté. Il est partagé avec les élus. Tous les travaux programmés ont été réalisés en 2021. 4km de routes et chemins ont ainsi été refaits. Le droit de tirage n'a pas été dépassé. En revanche, le budget alloué aux matériaux a été légèrement dépassé.

La programmation 2022 est présentée :

| Chantier | Chantier |
|-------------------------------|--------------------------------|
| La Bataille | Rue Henry Gayet |
| Tillou | Rte de Beauchamp |
| La Bataille | VC N°5 |
| Chef Boutonne | Chemin blanc Lussais Garcin |
| Chef Boutonne | Rue vieux Limort |
| Chef Boutonne | Vaux rue des garennes |
| Tillou | Chemin de lussais |
| Chef Boutonne | Chemin blanc derrière Ruillier |

Monsieur le Maire sollicite l'avis des élus sur la programmation des travaux de voirie du SIVU pour l'année 2022. **La programmation des travaux de voirie du SIVU est approuvée à l'unanimité.**

ECOPATURAGE - VALIDATION DU DISPOSITIF ET CONVENTIONS AVEC LES PROPRIETAIRES.

Monsieur Patrick Petit présente ce dossier

Il indique que, dans un souci d'économie de temps pour les services techniques et dans un souci d'écologie, il est proposé de mettre en place de l'écopâturage sur des parcelles entretenues chaque année par la mairie. Des éleveurs de moutons de la commune ont été contactés et ont répondu favorablement. Les terrains concernés sont situés derrière le cimetière de Javarzay, au niveau des peupleraies, près de l'emplacement de la foire, derrière l'ancienne école et à La Poterie. Au total, 9 hectares seraient entretenus grâce à l'écopâturage.

L'idée est de passer une convention avec chaque éleveur concerné. Les éleveurs devront justifier d'un statut d'éleveur, proposer des animaux identifiés et fournir leurs rapports d'élevage.

Marie Kohler remarque que la convention prévoit une interdiction d'intrusion sur les terrains qui seront mis en écopâturage. Elle souhaite savoir comment cette interdiction sera signifiée.

Monsieur le Maire répond que l'installation d'enclos privatisera les lieux concernés. Aussi, des communications seront diffusées sur la mise en place de l'écopâturage et des panneaux seront installés sur les enclos.

L'avis des élus est sollicité sur la validation du dispositif d'écopâturage et sur les conventions avec les propriétaires. **Le dispositif d'écopâturage et les conventions avec les propriétaires sont approuvés à l'unanimité.**

CONVENTIONS AVEC LES ASSOCIATIONS « LES AMIS DU CHATEAU DE JAVARZAY » ET « C.A.I.L »

Madame Nicole Bettan présente ce dossier

Elle présente les deux conventions avec les associations Les Amis du château de Javarzay et CAIL qui doivent être signées. En effet, la nouvelle muséographie comporte des objets appartenant aux associations et qui seront exposés. Le droit de garde, l'entretien et la reprise éventuelle de ces objets posent question. Les deux conventions ont été validées par les présidents des associations. Elles permettent de régler, avec la mairie, le prêt et l'exposition au public d'objets. Une liste des objets conservés a été dressée. Elle couvre l'intégralité des besoins en termes de préservation des objets.

L'avis des élus est sollicité sur les conventions avec les associations Les Amis du château de Javarzay et CAIL. **Les conventions avec les associations « Les Amis du château de Javarzay » et « C.A.I.L » sont approuvées à l'unanimité. Monsieur le Maire est autorisé à les signer.**

ORGANISATION DES ELECTIONS PRESIDENTIELLES DES 10 ET 24 AVRIL 2022.

Monsieur le Maire explique qu'il convient de connaître les présents et absents lors des élections présidentielles des 10 et 24 avril 2022. Une demande aux assesseurs sera publiée pour compléter l'organisation de ces deux journées d'élection.

Par ailleurs, il indique que le maire et les trois maires délégués peuvent donner leurs signatures à un candidat à l'élection présidentielle. Il est normal que les élus connaissent la position des maires à ce sujet. Fabrice Michelet ne signera pas pour un candidat. En effet, pour lui, l'équipe municipale n'est pas politique au sens partisan du terme, mais plutôt une assemblée de citoyens engagés pour la commune.

Monsieur Jean Waroux Maire-délégué de Crézières rejoint Fabrice Michelet à ce sujet.

Madame Marie-Claire Veque Maire-déléguée de La Bataille adopte le même positionnement.

Monsieur le Maire ajoute que Monsieur Claude PAPOT Maire-délégué de Tillou a la même position sur le sujet.

RAPPORTS DES COMMISSIONS COMMUNALES.

Monsieur Patrick Petit présente le rapport de la Commission Patrimoine.

- Deux questions ont été posées lors de la dernière réunion de la commission, dont l'une portait sur le devenir du jardin situé rue de Judée, acheté par la commune. Madame Marie Kohler pense qu'une réunion spécifique devrait être organisée à ce sujet. Madame Marie-Claire Veque propose de mettre le sujet à l'ordre du jour du prochain CCAS. L'assemblée cautionne cette proposition.

- la seconde question posée en Commission Patrimoine portait sur rénovation de la façade du châtelet.

Monsieur le Maire rappelle qu'un devis avait été demandé pour le nettoyage de la façade du châtelet. Ce dernier s'établissait à 26.000 euros. Il avait été refusé en raison du prix proposé qui était trop élevé. De nouveaux devis pourront être demandés.

- Un déplacement a été effectué par la Commission Patrimoine, pour l'achat d'une voiture pour le service technique. L'idée était de remplacer le Berlingo, qui sera attribué au nouveau garde champêtre. Les garages locaux ont été sollicités, mais il s'est avéré particulièrement compliqué de trouver une voiture électrique.

Finalement, une voiture a été trouvée à Niort. Il s'agit d'une Toyota Yaris hybride avec 122.000 kilomètres au compteur et au prix de 10.200 euros.

Par ailleurs, une cuve de récupération des eaux de pluie est installée au service technique.

Enfin, la prochaine réunion du Comité de pilotage Fredon a été fixé le 7 mars 2022 à 15 heures 30. Une convocation sera envoyée aux membres du Comité.

Madame Sophie Robion présente le rapport de la Commission Ressources Humaines.

Concernant les emplois vacants ou en passe de le devenir, le poste de garde champêtre sera de nouveau publié. Pour le CCAS, une réflexion est menée sur la suite à donner à la mission d'intérim en cours au sein du service.

Concernant le poste de comptabilité et Ressources Humaines, les recrutements sont restés infructueux. Une réflexion est en cours sur les différentes missions des postes de secrétariat, pour éventuellement revoir des affectations de missions en interne, en fonction des compétences des agents.

Au niveau du bâtiment, un employé polyvalent est recherché. Le recrutement d'employés saisonniers pour l'entretien des espaces verts sera lancé prochainement.

La dernière réunion de la Commission Ressources Humaines devait avoir lieu au début du mois de février 2022. Elle a été reportée au 23 février 2022 à 18 heures et sera dédiée au règlement intérieur.

Madame Annie Gonnord présente le rapport de la Commission Animation.

Trois articles de l'ébauche du journal Couleur à La Une seront modifiés.

En outre, la réunion des associations s'est tenue récemment. Elle a regroupé une vingtaine d'associations. Il en est ressorti qu'une dizaine d'associations souhaite participer aux vies de villages et de quartiers. Dans ce cadre, une subvention de 1.000 euros leur sera versée. De plus, le guide estival est en cours d'élaboration.

La Commission Animation a commencé à travailler sur les prochaines animations, soit les vies de villages et de quartiers, le marché en fête et les mercredis de l'été principalement. Les réunions avec les associations concernées par les vies de villages et de quartiers démarreront au début du mois de mars 2022. Une réunion a été organisée avec les commerçants de bouche, en vue de l'organisation de la foire de Javarzay. Seul un commerçant sur les six invités est venu à la réunion, mais il ne pourra pas participer à la foire. Un autre commerçant a suggéré d'organiser la foire selon les mêmes modalités qu'en 2021, en installant une buvette et des *food trucks*.

Madame Nicole Bettan indique qu'une réunion du groupe de travail du château a eu lieu le 24 janvier 2022. Il y était notamment question de communication. Plusieurs supports ont été travaillés, ainsi que le déroulement des journées. Les cartes qui seront distribuées aux personnes souhaitant s'abonner et aux personnes VIP ont été élaborées. Aussi, une réflexion a été menée sur les relations avec la presse et sur les Ressources Humaines. En effet, 4 agents sont susceptibles de remplir des missions d'accueil au château.

Elle rappelle que les jours de visite gratuite au château destinés aux Chef-Boutonnais sont fixés aux 18, 19 et 20 puis aux 25, 26 et 27 février 2022. Enfin, des teasers, au nombre de 5, paraîtront sur le site du château. Leur vocation est de donner envie de visiter le château.

Madame Marie -Claire Veque informe les élus que la prochaine réunion du CCAS aura lieu le 21 février 2022 à 18 heures.

QUESTIONS DIVERSES.

L'ordre du jour étant épuisé et les rapports des élus référents présentés, Fabrice Michelet évoque divers sujets :

Bilan des investissements rattachés à l'enveloppe autorisée de 20 000 € par trimestre, décidés hors réunion du conseil municipal et réalisés au cours du 4^{ème} trimestre 2021

Monsieur le Maire indique que le changement des panneaux d'affichage devant la mairie a été validé (pour une somme de 4 343 € TTC) et que leur installation sera effectuée en régie.

En outre, la réfection du crépi des vestiaires du stade a été confiée à l'entreprise BRE pour un montant de 3 690 € TTC. Les travaux seront réalisés au mois de mars 2022. Pour le parc locatif, les radiateurs du service d'aide sociale ont été remplacés. Un chauffe-eau a également été changé en urgence.

Construction d'un EHPAD

Monsieur le Maire informe les élus qu'ils recevront des invitations pour une visite de la construction de l'EHPAD le 2 avril 2022 à 11 heures.

Rythmes scolaires

Monsieur Frédéric Wattebled pense qu'il serait pertinent d'aborder la thématique des rythmes scolaires. Le rythme scolaire de 4 jours et demi par semaine avait été fixé au niveau du département pour trois ans. Dans différentes communes, des souhaits de passer à une semaine scolaire de 4 jours ont été formulés. La Direction académique a indiqué qu'il fallait demander en 2022, le passage à la semaine de 4 jours ou le maintien de la semaine de 4 jours et demi, pour les trois prochaines années.

Monsieur le Maire explique que la demande de report de la date butoir pour la fixation des rythmes scolaires a enfin été acceptée. En effet, un éventuel changement des horaires scolaires doit être anticipé. A priori, le rythme de 4 jours et demi par semaine ne devrait pas être modifié, mais la confirmation du DASEN est toujours attendue à ce sujet.

Avant de clore la séance à 22h30, Monsieur le Maire remercie les élus pour leur participation à cette séance.

Ainsi délibéré en mairie de Chef-Boutonne, le 14 février 2022.

Le secrétaire de séance
Patrice BAUDOIN

Le Maire
Fabrice Michelet